



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ
FASSETT**

2019-09-10

À une séance ordinaire de la Municipalité de Fasset tenue au 19, rue Gendron, Fasset, Québec, le 9 septembre 2019 à 19 h 30 et à laquelle sont présents :

Les conseillers(ères) Josiane Charron Claude Joubert
 Sylvain Bourque François Clermont Jean-Yves Pagé

Monsieur le conseiller Gabriel Rousseau est absent.

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Éric Trépanier.

Chantal Laroche, directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de l'assemblée.
- 2- Appel des conseillers, conseillère.
- 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 4- Adoption du procès-verbal du 12 août 2019.
- 5- Parole à l'assistance.
- 6- **Rapports**
 - 6.1 Officier municipal en urbanisme
 - 6.2 Inspecteur municipal (aucun)
 - 6.3 Directeur des incendies
 - 6.4 Maire
 - 6.5 Conseillers, conseillère
- 7- **Finances**
 - 7.1 Approbation des dépenses avec les chèques numéro 11159 à 11195 montant de 60 129.87 \$ et les prélèvements numéro 2348 à 2365 au montant de 10 221.33\$ et des salaires payés pour un montant de 11 741.36 \$;
 - 7.2 En septembre des salaires payés pour le mois d'août pour un montant de 8 455.24 \$ pour la bibliothèque, les élus et les pompiers.
- 8- **Correspondance**
- 9- **Suivi de dossier**
- 10- **Avis de motion**
- 11- **Résolutions**
 - 11.1 Résolution de concordance - renouvellement d'emprunt au montant de 297 200.00\$;
 - 11.2 Adjudication – règlement d'emprunt 800005-12 ;
 - 11.3 Tricentris – contribution exceptionnelle selon la clause 1.4.3 ;
 - 11.4 Autorisation par le conseil – Intérêt divers;
 - 11.5 Adoption du compte de dépenses pour la fête de la famille 2019 – conseillère no. 2;
 - 11.6 Adoption du compte de dépenses pour la fête de la famille 2019 – Julie Mailloux;
 - 11.7 Autorisation à la direction générale – invitation pour réseau temporaire rue Kemp;
 - 11.8 Autorisation à la direction générale – Invitation pour matériaux d'aqueduc – rue Kemp;
 - 11.9 Autorisation à la direction générale – Publication des devis sur SEAO – rue Kemp;
 - 11.10 Adoption du compte de dépenses – conseiller no. 1;
 - 11.11 Avis public – dépôt du rôle année 3;
 - 11.12 Transfert – fête de la Famille 2019 – compte des loisirs;
 - 11.13 Décision du conseil – camion utilitaire voirie;
 - 11.14 Appréciation – Compensation pour prêt d'un camion utilitaire – voirie;

Procès-verbal de la Municipalité de Fassett

- 11.15 Demande de soutien – municipalité Grenville-sur-la-Rouge;
- 11.16 Tarif – Location de salle;
- 11.17 Transfert de fonds – Événement soulignant la mise à jour de la politique familiale et MADA – Fête de la Famille 2019;

12- **Varia**

- 12.1 Entente inter-municipale – formation des pompiers – MRC de Papineau;

13- **Questions posées par les membres**

14- **Levée de l'assemblée**

1- **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'assemblée est officiellement ouverte pour Monsieur le maire Éric Trépanier à 19 h 35.

2- **APPEL DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRE**

Messieurs Claude Joubert, Sylvain Bourque, François Clermont, Jean-Yves Pagé ainsi que madame Josiane Charron sont présents. Monsieur le conseiller Gabriel Rousseau est absent.

3- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2019-09-198

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité.

4- **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 12 AOÛT 2019**

2019-09-199

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS CLERMONT

ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal du 12 août 2019 soit adopté et consigné aux archives de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

5- **PAROLE À L'ASSISTANCE**

Aucune intervention à noter.

Monsieur le conseiller Jean-Yves Pagé doit quitter l'assemblée.

6- **RAPPORTS**

6.1 Officier municipal en urbanisme

Liste des permis émis pour la période a été déposée pour appréciation par le conseil;

6.2 Inspecteur municipal



Rien pour la période

6.3 Directeur des incendies
Liste des interventions effectuées par le service des incendies a été déposée pour appréciation par le conseil.

6.4 Maire
Le maire informe les personnes présentes lors de l'assemblée que les devis relatifs aux travaux de la rue Kemp sont à toute fin terminés et que ces derniers devraient être diffusés sur SEAO dans les prochaines semaines. On espère le début des travaux vers la première semaine d'octobre. Les travaux d'aqueduc seront priorisés et concernant la pose de l'asphalte de la rue Kemp suite aux travaux, cette dernière sera faite en 2020 afin de permettre au chantier de se stabiliser.

6.5 Conseillers, conseillère

Josiane Charron

La Fête de la Famille édition 2019 fût un grand succès! Madame Charron est à faire le bilan de l'événement, le suivi des différentes dépenses et à dresser un résumé des interventions pour les prochaines activités à venir.

Sylvain Bourque

On travaille sur la parution de la prochaine édition de l'Info Fasset. Lors de cette parution, on invitera les citoyens à être vigilants puisque la municipalité a subi, lors des dernières semaines, des épisodes de vandalisme à ses infrastructures. On demande la participation de tous afin d'enrayer ce fléau! De plus, lors de cette même parution, on donnera certains détails concernant la planification des travaux de la rue Kemp. Les informations concernant l'évolution des travaux de la rue Kemp seront présentées lors des différentes publications, dont l'Info Fasset.

Jean-Yves Pagé

Monsieur Pagé a quitté l'assemblée.

François Clermont

Une première rencontre de suivi de la politique a eu lieu. On fait le suivi de celle-ci et on termine le dossier de reddition de compte que la municipalité devra présenter. Deux rencontres seront également tenues dans un proche avenir afin de faire le suivi du plan d'action. Les documents finaux seront remis aux citoyens lors de la guignolée de cet automne.

Claude Joubert

Monsieur Joubert fait également mention du succès de la Fête de la Famille de cette année. Il collabora avec madame Charron au suivi du post-mortem de l'événement.

7.1 **APPROBATION DES DÉPENSES AVEC LES CHÈQUES NUMÉRO 11159 À 11195 MONTANT DE 60 129.87 \$ ET LES PRÉLÈVEMENTS NUMÉRO 2348 À 2365 AU MONTANT DE 10 221.33\$ ET DES SALAIRES PAYÉS POUR UN MONTANT DE 11 741.36 \$**

2019-09-200

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SYLVAIN BOURQUE

ET RÉSOLU :

Que les dépenses avec les chèques numéro 11159 à 11195 au montant de 60 129.87 \$ et les prélèvements numéro 2348 à 2365 au montant de 10 221.33\$ et des salaires payés pour un montant de 11 741.36 \$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fasset (compte #603747).

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

7.2 **EN SEPTEMBRE DES SALAIRES PAYÉS POUR LE MOIS D'AOÛT POUR UN MONTANT DE 8 455.24 \$ POUR LA BIBLIOTHÈQUE, LES ÉLUS ET LES POMPIERS.**



2019-09-201

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSIANE CHARRON

ET RÉSOLU :

Que les salaires payé pour le mois d'août au montant de 8 455.24\$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte #603747).

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

11.1 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE – RENOUELEMENT EMPRUNT AU MONTANT DE 297 200.00\$

2019-09-202

CONSIDÉRANT que conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Fassett souhaite emprunter par billets pour un montant total de 297 200 \$ qui sera réalisé le 16 septembre 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2006-06	167 000 \$
2009-01	130 200 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT que conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2006-06 et 2009-01, la Municipalité de Fassett souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE JOUBERT

ET RÉSOLU

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 16 septembre 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 16 mars et le 16 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020.	20 600 \$	
2021.	21 200 \$	
2022.	21 800 \$	
2023.	22 400 \$	
2024.	23 000 \$	(à payer en 2024)
2024.	188 200 \$	(à renouveler)



QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2006-06 et 2009-01 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 16 septembre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

11.2 ADJUDICATION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT

2019-09-203

Soumission pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	9 septembre 2019	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 3 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	16 septembre 2019
Montant :	297 200 \$		

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Fassett a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 16 septembre 2019, au montant de 297 200 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

20 600 \$	2,10000 %	2020
21 200 \$	2,20000 %	2021
21 800 \$	2,25000 %	2022
22 400 \$	2,30000 %	2023
211 200 \$	2,35000 %	2024

Prix : 98,00400

Coût réel : 2,83205 %

2 - CAISSE DESJARDINS DE LA PETITE-NATION

20 600 \$	3,27000 %	2020
21 200 \$	3,27000 %	2021
21 800 \$	3,27000 %	2022
22 400 \$	3,27000 %	2023
211 200 \$	3,27000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,27000 %

CONSIDÉRANT que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SYLVAIN BOURQUE

ET RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;



QUE la Municipalité de Fassett accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 16 septembre 2019 au montant de 297 200 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2006-06 et 2009-01. Ces billets sont émis au prix de 98,00400 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

11.3 TRICENTRIS – CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SELON LA CLAUSE 1.4.3 DE LA CONVENTION

2019-09-204

CONSIDÉRANT l'avis reçu de Tricentris du 21 juin dernier;

CONSIDÉRANT les différentes problématiques énoncées ;

CONSIDÉRANT la clause 1.4.3 de la convention de service liant les municipalités aux services de Tricentris;

CONSIDÉRANT que cette clause prévoit une contribution exceptionnelle afin de palier aux contraintes financières rencontrées;

CONSIDÉRANT la facture no. 021660 au montant de 2376.00\$ plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS CLERMONT

ET RÉSOLU

Que le conseil autorise la directrice générale à acquitter la facture ci-haut mentionnée. .

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

11.4 AUTORISATION PAR LE CONSEIL – INTÉRÊTS DIVERS

2019-09-205

CONSIDÉRANT que le conseil considère à modifier sa politique concernant l'application des charges d'intérêts lors de l'émission de factures ;

CONSIDÉRANT que le conseil considère que lorsque des facturations interviennent entre des institutions gouvernementales, tel que MRC ou municipalités, l'application d'intérêts n'est pas jugé nécessaire, puisque cette pratique est également courante entre les institutions gouvernementales ;

CONSIDÉRANT que lors de la facturation des accidents de la route nécessitant l'intervention de notre service d'incendie, souvent les assurés victimes de ces accidents doivent assumer un délai pour obtenir compensation de leur assurance ;

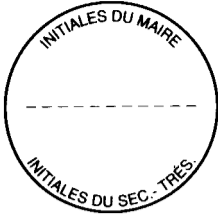
EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSIANE CHARRON

ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise la directrice générale à ne pas appliquer la politique de facturation des intérêts concernant la facturation future entre les institutions gouvernementales, telles que MRC et municipalités. De plus, lors de la facturation des interventions de notre service d'incendie sur les accidents de la route, aucun intérêt ne sera appliqué.

Adopté à l'unanimité.



11.5 ADOPTION DU COMPTE DE DÉPENSES POUR LA FÊTE DE LA FAMILLE 2019 – CONSEILLÈRE NO.2

2019-09-206

CONSIDÉRANT que la conseillère a déposé pour appréciation son compte de dépenses, suite à l'organisation de la Fête de la Famille et le second lancement de la politique familiale et MADA 2019 ;

CONSIDÉRANT que le compte de dépenses est conforme aux activités organisées ;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE JOUBERT

ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise la directrice générale à déboursier les sommes nécessaires à la conseillère no. 2. Le conseil tient à remercier madame Josiane Charron pour son implication et dévouement quant à l'organisation de la Fête de la Famille 2019. Un gros merci Josiane !

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

11.6 COMPTE DE DÉPENSES POUR LA FÊTE DE LA FAMILLE 2019 – JULIE MAILLOUX

2019-09-207

CONSIDÉRANT les achats effectués par Madame Julie Mailloux concernant la planification de la Fête de la Famille 2019 ;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SYLVAIN BOURQUE

ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise la directrice générale à déboursier les frais associés au compte de dépenses pour la Fête de la Famille 2019. Le conseil tient à remercier madame Julie Mailloux pour sa participation à l'événement.

Adopté à l'unanimité.

11.7 AUTORISATION A LA DIRECTRICE GENERALE – INVITATION POUR RESEAU TEMPORAIRE RUE KEMP

2019-09-208

CONSIDÉRANT que la municipalité entreprendra sous peu des travaux de réfection majeurs de la rue Kemp;

CONSIDÉRANT que ces travaux affecteront l'alimentation en eau potable les résidences de ce secteur;

CONSIDÉRANT qu'afin de palier à cette problématique l'installation d'un réseau temporaire est nécessaire

CONSIDÉRANT que les dépenses reliées à cette installation sont éligibles à la compensation par la TECQ 2014-2018;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS CLERMONT

ET RÉSOLU

Que le conseil autorise la directrice générale à procéder à l'invitation de fournisseurs pour l'installation d'un réseau temporaire pendant la durée des travaux de la rue



Kemp. De plus, le conseil demande à la directrice générale d'inscrire cette facture pour compensation lors de la reddition de la TECQ 2014-2018.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

11.8 AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE – INVITATION POUR MATÉRIAUX D'AQUEDUC – TRAVAUX RUE KEMP

2019-09-209

CONSIDÉRANT que la municipalité entreprendra sous peu des travaux de réfection majeurs de la rue Kemp;

CONSIDÉRANT que ces travaux nécessiteront l'achat de matériel et fournitures pour les différents travaux, soient aqueduc, sanitaires, égout et pluvial;

CONSIDÉRANT que les dépenses liées à cette installation sont éligibles à la compensation par la TECQ 2014-2018;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSIANE CHARRON

ET RÉSOLU

Que le conseil autorise la directrice générale à procéder à l'invitation de fournisseurs pour l'acquisition des fournitures et matériaux nécessaires à la réalisation des travaux de la rue Kemp. De plus, le conseil demande à la directrice générale d'inscrire cette facture pour compensation lors de la reddition de la TECQ 2014-2018.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

11.9 AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE – PUBLICATION DES DEVIS SUR SEAO – RUE KEMP

2019-09-210

CONSIDÉRANT que la municipalité a mandaté la firme Infra-conseils pour l'élaboration des devis de fournitures de matériaux granulaires ainsi que des travaux de la rue Kemp;

CONSIDÉRANT que ces devis devront être déposés sur SEAO pour répondre aux exigences ministérielles liées à la publication de ce type de contrats;

CONSIDÉRANT que des frais sont exigés lors de la parution de devis sur la plateforme SEAO;

CONSIDÉRANT que les frais de publications sont éligibles à la compensation par la TECQ 2014-2018;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE JOUBERT

ET RÉSOLU

Que le conseil autorise la directrice générale à procéder ou mandater la firme Infra-conseils à publier tous les devis et addendas qui seraient nécessaires à la réalisation des travaux de la rue Kemp. De plus, le conseil autorise la directrice générale à défrayer tous les frais liés à la parution des différents devis et addendas. Finalement, le conseil demande à la directrice générale d'inscrire cette facture pour compensation lors de la reddition de la TECQ 2014-2018.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.



11.10 ADOPTION DU COMPTE DE DÉPENSES – CONSEILLER NO. 1

2019-09-211

CONSIDÉRANT le dépôt du compte de dépense par le conseiller numéro 1, suite à l'événement de la Fête de la Famille édition 2019;

CONSIDÉRANT le compte de dépenses est conforme;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SYLVAIN BOURQUE

ET RÉSOLU

QUE le conseil autorise la directrice générale à procéder au paiement du compte de dépenses du conseiller no. 1. Le conseil tient à remercier Gabriel Rousseau pour son implication lors de l'événement.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

11.11 AVIS PUBLIC – DÉPÔT DU RÔLE ANNÉE 3

2019-09-212

CONSIDÉRANT que la municipalité doit déposer l'avis public de son rôle triennal, année 3 pour 2018-2019-2020;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS CLERMONT

ET RÉSOLU

Que le conseil autorise la directrice générale à déboursier les frais associés à la publication de l'avis de l'année 3 de son rôle triennal pour 2018-2019-2020.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

11.12 TRANSFERT – FÊTE DE LA FAMILLE 2019 – COMPTE LOISIRS

2019-09-213

CONSIDÉRANT le tableau des dépenses reliées à l'élaboration de la Fête de la Famille édition 2019 qui a été déposé pour appréciation auprès du conseil;

CONSIDÉRANT que les frais associés à la fête de la Famille doivent provenir du compte relié aux Loisirs;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSIANE CHARRON

ET RÉSOLU

Que le conseil autorise la directrice générale à faire les transferts nécessaires entre le compte loisir et le compte courant de la municipalité, selon le document déposé pour appréciation auprès du conseil.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

11.13 DÉCISION DU CONSEIL – CAMION UTILITAIRE VOIRIE

2019-09-214



CONSIDÉRANT l'invitation faite à différents concessionnaires concernant l'acquisition d'un camion utilitaire voirie;

CONSIDÉRANT les réponses reçues suite à ces invitations :

Carle Ford	41 574.26\$ plus taxes
Hawkesbury Ford	33 711.00\$ plus taxes

CONSIDÉRANT que la soumission en provenance de Hawkesbury Ford répond mieux aux besoins énumérés par la municipalité dans son devis d'invitation;

CONSIDÉRANT que la proposition de Carle Ford va au-delà des besoins de la municipalité et dépasse la dépense souhaitée pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire voirie:

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SYLVAIN BOURQUE

ET RÉSOLU

Que le conseil autorise la directrice générale à confirmer l'acquisition du camion au concessionnaire Hawkesbury Ford selon la soumission obtenue. Le conseil autorise le maire et la directrice générale à compléter et signer tous les documents nécessaires à ce dossier. Comme l'acquisition n'avait pas été complètement budgétée lors de l'élaboration du budget 2019, le conseil autorise la dépense excédentaire à même le surplus cumulé au 31 décembre 2018.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

11.14 APPRÉCIATION – COMPENSATION POUR PRÊT D'UN CAMION UTILITAIRE - VOIRIE

2019-09-215

CONSIDÉRANT que le camion utilitaire de voirie à nécessité des réparations, et que ces réparations ont privé la municipalité d'utiliser son camion utilitaire pendant quelques semaines;

CONSIDÉRANT que la municipalité a pu bénéficier et utiliser pendant cette période, d'un camion appartenant à des citoyens de Fasset;

CONSIDÉRANT que la municipalité considère qu'en guise d'appréciation, une compensation monétaire de 500,00\$ sera versée aux propriétaires dudit camion;

CONSIDÉRANT que par ce prêt, et même en considérant le versement monétaire en gage de son appréciation, la municipalité s'est évitée des dépenses et a pu ainsi poursuivre son opération normale;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE JOUBERT

ET RÉSOLU

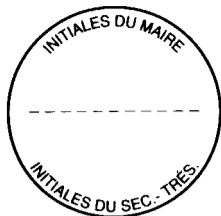
Que le conseil autorise la directrice générale à versée conjointement à Madame Rachel Bisson ainsi qu'à Monsieur Daniel Bisson la somme de 500,00 \$ en guise de remerciement pour le prêt de leur camion, pendant la période de réparation du camion utilitaire appartenant à la municipalité. Le conseil tient chaleureusement à remercier Madame Bisson et Monsieur Bisson de leur générosité lors de cette problématique.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

11.15 DEMANDE DE SOUTIEN – MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

2019-09-216



CONSIDÉRANT que la municipalité de Grenville-sur la-Rouge fait l'objet d'une poursuite record de 96 millions \$ en dommages et intérêts par la compagnie d'exploration minière de Vancouver, Canada Carbon, suite à l'application de sa réglementation et de l'adoption d'un règlement fondé sur le pouvoir de gestion de son territoire, du principe de précaution visant à protéger l'eau, l'environnement et la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT que les dirigeants de Canada Carbon attaquent les décisions démocratiques qui relèvent du pouvoir exclusif du conseil municipal et de ses citoyens;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS CLERMONT

ET RÉSOLU

Que le conseil municipal de Fassett désire soutenir la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge dans le règlement du litige l'opposant à l'entreprise minière Canada Carbon.

Adopté à l'unanimité.

11.16 TARIF DE LOCATION DE SALLES – MUNICIPALITÉ DE FASSETT

2019-09-217

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de revoir les modalités et tarifs reliés à la location des salles municipales;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSIANE CHARRON

ET RÉSOLU

Que le conseil désire établir les modalités et frais de location des salles municipales comme suit :

Salle Communautaire	Tarif	Salle Informatique	Tarif	
Résident	125.00 \$	Résident	25.00 \$	
Non- résident	150.00 \$	Non-résident	50.00 \$	
Résident – Funérailles	Gratuit	Non-applicable	_____	
Non-résident - Funérailles	150.00 \$	Non-Applicable	_____	
O.S.B.L.	50.00 \$ (frais relié à l'entretien)	O.S.B.L.	Gratuit	

Que les tarifs soient appliqués selon la grille ci-haut.

Qu'un dépôt de garantie au montant de 25,00 \$ soit exigé lors de la réservation de la salle aux résidents, lequel sera remboursé ou déduit de la facture finale.

Qu'un dépôt de garantie au montant de 50,00\$ soit exigé aux non-résidents lors de la réservation de la salle, lequel sera remboursé ou déduit de la facture finale.

Que tous les autres frais qui pourraient être engendrés, selon le type de location (frais SOCAN, frais pour permis d'alcool, etc...) soient entièrement à la charge de locataire.

Que le locataire s'engage à respecter les différentes mentions nommées dans le document intitulé "**Politique pour location de salle**", document annexé lors de toute location de salle.

Adopté à l'unanimité.



11.17 TRANSFERT DES FONDS – ÉVÉNEMENT SOULIGNANT LA MISE À JOUR DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET MADA – FÊTE DE LA FAMILLE 2019

2019-09-218

CONSIDÉRANT que lors de la Fête de la Famille 2019, un relancement de la politique familiale et MADA a eu lieu;

CONSIDÉRANT que les membres du comité de la politique familiale et MADA ont considéré que cet événement était la fenêtre parfaite pour rejoindre la population globale de la municipalité de Fassett, puisque l'événement rejoignait toutes les générations de citoyens de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le comité de la politique familiale et MADA avait prévu des sommes qui seraient allouées à un deuxième lancement, afin de rejoindre la maximum de population, et ainsi les aviser de la mise à jour de cette politique;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS CLERMONT

ET RÉSOLU

Que le comité de pilotage de la politique familiale et MADA désire versé au service des loisirs de la municipalité de Fassett la somme de 1 187.15, le comité de pilotage de la politique familiale et MADA demande à la directrice générale de transférer ainsi les sommes mentionnées, aux profits du service des loisirs de la municipalité.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

12.1 ENTENTE INTERMUNICIPALE – FORMATION DES POMPIERS – MRC PAPINEAU.

2019-09-219

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2008-04-74, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 avril 2008, relative à l'adoption d'une entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services;

CONSIDÉRANT que les municipalités parties à l'entente désirent s'assurer d'être conformes au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie et à la Loi sur la sécurité incendie L.R.Q. c. S-3.4, concernant les risques faibles, moyens, élevés et très élevés d'incendie;

CONSIDÉRANT que la conclusion d'une entente intermunicipale fait partie des moyens reconnus afin de satisfaire aux exigences de couverture de risques à cet égard;

CONSIDÉRANT que les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie et les autres secours;

CONSIDÉRANT que l'ajout « autres secours » comprend notamment le sauvetage dans les sentiers de motoneiges et de véhicules tout terrain, le sauvetage nautique, le sauvetage sur glace, etc;

CONSIDÉRANT que l'entente relative à la protection contre l'incendie et autres secours intervient seulement s'il n'y a aucune entente entre les municipalités locales;

CONSIDÉRANT que la Commission de la Sécurité publique et civile (volet incendie) a formé un comité restreint constitué d'un maire, d'une directrice générale, d'un directeur incendie, du coordonnateur à la sécurité publique et du directeur général adjoint de la MRC de Papineau pour émettre des recommandations quant au contenu de ladite entente;

CONSIDÉRANT que les travaux du comité restreint portaient sur la révision de l'entente datée de 2008 (résolution numéro 2008-04-74), l'indexation des tarifs, l'ajout du volet « Autres secours » (SUMI) ainsi qu'une tarification pour ce nouveau service;



CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la Commission de la Sécurité publique et civile (volet incendie) à cet égard, émise lors de la rencontre tenue le 13 mars 2019;

CONSIDÉRANT le projet d'entente déposé dans le cadre de la présente séance et faisant partie intégrante de la résolution;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-05-108, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 15 mai 2019, autorisant l'envoi du projet d'entente aux municipalités locales situées sur le territoire de la MRC pour considération;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE JOUBERT

ET RÉSOLU

Que le Conseil de la Municipalité de Fassett confirme, par le biais de la présente résolution, son intérêt à abroger l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services (résolution numéro 2008-04-74);

Que le Conseil de la Municipalité de Fassett autorise le maire ainsi que le secrétaire-trésorier et directeur général à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution;

Et que la présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau, conformément à l'échéancier prévu à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

13. QUESTIONS POSÉES PAR LES MEMBRES

Aucune question pour la période.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2019-09-220

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSIANE CHARRON

Et résolu que l'assemblée soit et est levée à 20 h 03.

Adoptée.

.....
Eric Trépanier
Maire

.....
Chantal Laroche
Directrice générale et secrétaire-trésorière